

Bourses JSPS Postdoctoral Fellowships – Standard – 1st call 2021

Programme géré par le CNRS

La Société Japonaise pour la Promotion de la Science (JSPS) propose pour cet appel une quinzaine de bourses postdoctorales pour des séjours d'une durée de 12 mois à 24 mois afin de permettre à de jeunes chercheurs d'effectuer un stage de recherche dans un laboratoire japonais sous la direction du chef de laboratoire, et d'étendre leurs relations et les possibilités d'échanges sur le plan international.

Les séjours peuvent avoir lieu soit dans des laboratoires universitaires (organismes de recherche interuniversitaires ainsi que des institutions se trouvant sous la tutelle MEXT ou du METI comme l'AIST), soit dans des instituts nationaux ou ministères publics japonais.

Veillez vérifier que l'établissement d'accueil est mentionné dans la liste sur le site :
http://www.jsps.go.jp/english/e-fellow/list_host.html

La bourse comprend :

- un billet d'avion aller-retour
- une allocation mensuelle de 362 000 yens par mois
- une indemnité d'installation de 200 000 yens
- une assurance maladie, accidents...

- **Critères d'éligibilité**

Les bourses sont destinées à **de jeunes chercheurs français** ou **résidents permanents en France** ou **chercheurs étrangers ayant soutenu leur thèse en France**.

Cet appel est ouvert aux post-doctorants ayant soutenu leur thèse depuis moins de 6 ans et après le 2 avril 2015. Les candidats doctorants peuvent postuler à condition d'avoir passé leur thèse avant le départ et fourni un document attestant de la soutenance.

Toutes les disciplines sont concernées. Les chercheurs doivent avoir un projet de recherche scientifique établi avec le laboratoire d'accueil. Les chercheurs qui ont déjà bénéficié d'une bourse JSPS de plus de 12 mois ne sont pas éligibles pour ce type de bourses.

Le dossier comprendra :

1. Formulaire CNRS complété en français ou en anglais
2. Formulaire JSPS complété en anglais

Attention, veuillez suivre strictement les instructions données par la JSPS pour compléter le dossier.

3. 1 seule lettre d'invitation rédigée en anglais du chercheur hôte japonais, la copie est acceptée et rédigée **en anglais, sur papier à en-tête du laboratoire**
4. 1 seule lettre de recommandation de votre directeur de thèse ou de laboratoire rédigée **en anglais, sur papier à en-tête du laboratoire**

NB : Les lettres d'invitation et de recommandation mentionneront explicitement l'intérêt du projet pour le candidat et pour les laboratoires français et japonais.

5. Copie de votre diplôme de thèse et une traduction anglaise (non officielle)

Si vous n'avez pas encore passé votre thèse au moment du dépôt du dossier, il est impératif de fournir une attestation en anglais de votre directeur de thèse, sur papier à en-tête de l'établissement. Elle mentionnera la date à laquelle vous devez la soutenir. Vous enverrez ensuite aussi rapidement que possible copie de votre diplôme ou l'attestation de soutenance de thèse.

Il est recommandé de proposer une demande de séjour au-delà de 12 mois.

Date limite de dépôt des dossiers au CNRS : 10 décembre 2020 pour partir entre le 1er Avril 2021 et le 30 novembre 2021

Le dossier complet est à transmettre en format PDF à bourses_jsp@cnrs.fr en veillant bien à séparer le formulaire CNRS des autres documents.

Merci d'enregistrer les documents transmis sous le format suivant :
Nom du candidat_JSPS Standard_1st call 2021

Si vous déposez une demande de bourse pour un autre appel JSPS, merci de l'adresser par un mel séparé.

Tout dossier non conforme ne sera pas examiné.

- **Résultats**

Le CNRS donnera les résultats de la sélection 2 mois après la date de clôture. Les futurs boursiers retenus recevront ensuite une lettre de confirmation de la JSPS ainsi que tous les détails concernant le départ. Dès avis favorable du CNRS, vous devrez vous assurer auprès de votre collègue japonais sur les conditions d'hébergement.

ATTENTION : Une fois que le CNRS vous aura donné sa réponse, toutes les procédures concernant votre départ vous seront communiquées directement par e-mail par la JSPS et vous devrez répondre par e-mail. Vous devez donc vous assurer de la possibilité de consulter vos messages. Sans réponse aux différents messages de la JSPS et de l'agence de voyage, vous ne pourriez pas obtenir votre billet.

Si vous avez une bourse en France, cette bourse doit continuer à courir durant votre séjour au Japon.